

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 25/01/2011 portant création de la mention Hockey sur glace du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 14/12/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Hockey sur glace est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
DEARA230347	Monsieur BERTEIN	Léo 23/02/1991 Dunkerque
DEARA230348	Monsieur BONNEFOND	Romain 26/11/1987 Roanne
DEARA230349	Monsieur BOUCHARD	Danick 02/02/1986 Repentigny
DEARA230350	Monsieur BUYASSE	Henri 18/03/1988 Amiens
DEARA230351	Monsieur CYR	Mathieu 28/06/1985 Nipawin
DEARA230352	Monsieur DA COSTA	Kévin 29/03/1989 Cherbourg
DEARA230353	Monsieur GUTIERREZ	Romain 09/09/1992 Domont
DEARA230354	Monsieur LE GUEN	Kévin 09/07/1994 Saint-Denis
DEARA230355	Monsieur NOGARETTO	Nicolas 05/03/1981 La Tronche
DEARA230356	Madame OBRE	Alisson 17/01/1991 Sarcelles
DEARA230357	Monsieur ZELKO	Corentin 21/03/1996 Compiègne

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 14/12/2023

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno FEUTRIER